

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

VOL. 10.

MONTREAL, VENDREDI, 30 JUILLET 1847.

No. 60.

LE PAPE PIE IX.

La seconde année du règne de S. S. Pie IX commence aujourd'hui ; il y a douze mois révolus que le nom du successeur de Grégoire XVI a été solennellement proclamé, et déjà l'on peut affirmer, sans craindre de se tromper, qu'il n'y avait aucune exagération dans les espérances conçues lors de son avènement. Napoléon se proclamait l'homme du destin ; quel est le cœur catholique, et nous dirons même chrétien, qui ne salue Pie IX du titre bien autrement glorieux d'homme de la Providence ?

Jamais renommée aussi pure, aussi grande que la sienne ne fut méritée en moins de temps. Mais les grandes choses qu'il a faites ne suffiraient pas seules pour expliquer le tribut des hommages que chaque jour apporte à la ville éternelle. Le Pape qui règne maintenant est venu à son heure. Donné plus tôt au monde, il aurait continué l'œuvre de ses prédécesseurs sans songer à sortir de leur voie, parce que le monde n'en comportait pas une autre. S'il s'est frayé une route différente, c'est que les temps avaient changé, et peut-être qu'en ce moment le principal de ses mérites est d'avoir aperçu et révélé cette vérité. Les yeux de la génération présente étaient trop faibles pour la saisir, si ce n'est d'une manière confuse, comme à travers un nuage et avec la crainte de se laisser aller à de dangereuses illusions. Il fallait pour dissiper des doutes trop légitimes, que les actes du vicaire de Jésus-Christ montrassent qu'une nouvelle ère allait commencer pour l'Eglise. Déjà, sans doute, beaucoup de catholiques en avaient le pressentiment, mais ils hésitaient à la croire si proche, et cependant, quoi de moins étrange pour ceux qui connaissent l'histoire du catholicisme ?

Il ne serait pas immortel si, la liberté de l'homme étant donnée, il n'avait pas reçu le don de se plier aux flottantes nécessités des siècles, des institutions et des climats. Chez lui, la rigide inflexibilité du dogme est composée par l'infatigable souplesse de la discipline. Son type terrestre est la vieille légion romaine où le désordre ne pouvait pénétrer, quels que fussent les accidents du terrain, parce que son admirable organisme convenait également à tous les champs de bataille. Ainsi, l'Eglise se gouverna d'une manière sous les empereurs païens, et d'une autre manière quand Constantin l'eut couverte de sa pourpre. Elle changea non moins profondément ses rapports avec le pouvoir temporel lorsque Charlemagne eut fait du catholicisme la chartre politique de ses vastes Etats, et elle modifia de nouveau son action purement humaine après que le principe féodal se fut combiné avec le principe que le héros de la race carolingienne avait solennellement inauguré à Rome. Elle se prêta non moins facilement aux innovations politiques qu'amendèrent la ruine du système féodal et le développement de la civilisation matérielle ; mais ce ne fut point sa faute si l'absolutisme monarchique profita, au détriment des peuples, du double progrès qui venait d'elle. Déjà les légistes avaient abusé de ses bienfaits pour ressusciter les tyranniques maximes que leurs devanciers avaient promulguées au nom des Théodose et des Justinien. Le protestantisme et la philosophie se chargèrent de faire le reste.

Ce furent les chefs de la Réforme, qui, les premiers, dans les temps chrétiens, osèrent attribuer au prince la plus haute fonction du sacerdoce, le droit de distinguer la vérité religieuse de ce qui n'est pas elle, et par conséquent l'*allum dominium* terrestre sur les consciences. La puissance des souverains, auxquels on accordait la plus divine des infailibilités, ne pouvait connaître de limites ; aussi les princes luthériens n'en admirèrent aucune, et l'on sait que selon Blackstone, et pour nous servir de ses propres paroles, le souverain de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire le Roi et le Parlement, *peuvent tout, si ce n'est changer un homme en femme*. Les théories ministérielles de la France moderne sur l'omnipotence de l'Etat n'ont ni une autre origine ni un autre sens. C'est la servitude légale telle que l'avaient formulée les jurisconsultes du Bas-Empire, et dans ce qu'elle a de plus stupidement odieux.

Le temps approche où l'intelligence humaine s'avouera toute faible pour expliquer la crédulité des gens qui s'imaginent de bonne foi travailler au profit de la liberté commune lorsqu'ils provoquent la fusion du pouvoir spirituel dans le pouvoir temporel, ou seulement la subordination du premier au second. Comment les chrétiens et les rationalistes ne voient-ils pas qu'en agissant ainsi ils font ce qu'ils peuvent, les uns pour détrôner Dieu, les autres pour abdiquer leur raison ? Peu importe l'usurpateur dont ils acceptent le joug ; qu'il s'appelle Roi, assemblée ou Etat, les conséquences n'en seront ni moins funestes pour la liberté, ni moins dégradantes pour la dignité de l'homme.

Cependant, ces doctrines, avant que leurs dernières conséquences ne se fussent manifestées, devaient plaire aux princes et elles leur plurent. La noblesse féodale avait disparu, les classes moyennes commençaient seulement à poindre, en France du moins, et nos princes, qui n'apercevaient d'autre contre-poids à leur autorité que celle de l'Eglise, s'attachèrent à la miner sans la détruire, afin de demeurer catholiques, ce qu'ils étaient sincèrement, tout en possédant un pouvoir non moins illimité que celui du Parlement anglais ou des souverains protestants de l'Allemagne. Les mêmes aspirations naquirent, les mêmes tendances se manifestèrent partout où le Gouvernement n'avait pas officiellement répudié les anciennes croyances ; et comme la foi des populations s'était à peu près partout singulièrement affaiblie, le principe de l'autocratie humaine se substitua sans trop d'efforts à celui de l'autocratie divine. La Ligue fut la dernière protestation populaire en faveur de celle-ci, protestation impuissante, à cause des crimes qui la souillèrent. Dès lors les Etats catholiques furent catholiques parce qu'il leur convenait de l'être, et non parce que le catholicisme est l'expression de vérité éternelle.

Bientôt le principe de l'autocratie humaine, qui est encore à présent celui du *National* comme celui du *Journal des Débats*, fut celui de tout le monde, excepté de la papauté et de la partie du clergé qui lui resta fidèle, et les jouvoirs sociaux, s'ils ne reçurent pas encore de nouveaux noms, s'arrogèrent cependant des droits nouveaux. Quelle fut la conduite de l'Eglise pendant cette autre période de son histoire ? Elle flétrit l'autocratie humaine dans le sens que les rois lui donnaient, et cependant, afin de prévenir des schismes déplorables, elle lut ce qu'elle eût fait aux empereurs païens, toutes les concessions compatibles avec le maintien du dogme. Dans cette mesure elle se résigna à tout, attendant avec patience la fin d'une épreuve, la plus terrible peut-être de toutes celles qui lui avaient été réservées. On ne la trouvait plus sur l'échafaud, on ne lui permettait plus d'y monter ; mais on déversait dans son sein le poison d'une lente corruption. On lui refusait la gloire du martyr, mais à force d'empiétements on la privait d'air, et, malgré son immortalité, elle se sentait défaillir sous le poids des vains respects qui lui étaient encore prodigués.

Cependant, l'autocratie doctrinale de l'homme n'est autre chose que la déification de la force brutale. Qui la possède tarde peu à en abuser, et qui en abuse finit bientôt par la perdre. C'est ce qui arriva ; voulant dominer les consciences, les princes ne purent reconnaître qu'ils en relevaient, ni par conséquent s'appuyer sur elles, et l'abîme des révolutions s'ouvrit enfin. Chose singulière, à la surface du gouffre on vit flouter dès le commencement le principe de la liberté de conscience ; chaque faction s'en servit comme d'une arme pour conquérir le pouvoir, tant la conscience publique commençait à s'indigner de l'autocratie spirituelle exercée par les gouvernements. Les concordats furent autant de victoires remportées au profit de l'autocratie divine, car l'autorité temporelle reconnaissait en les signant que sur les consciences catholiques du moins elle ne pouvait rien sans le libre concours de chef divinement institué de l'Eglise. Mais combien d'efforts n'ont-ils pas faits et ne font-ils pas encore pour atténuer cet aveu de leur impuissance ? Jusqu'aux bienfaits dont l'Eglise les a comblés, ils tournent tout contre elle.

Rendons-leur cette justice ; s'ils ne comprennent pas les conditions radicales du maintien de l'ordre matériel, cependant ils font ce qu'ils peuvent pour le conserver, soit qu'ils possèdent le trône à titre héréditaire, soit qu'une révolution le leur ait donné. Trop souvent, au contraire, les factions issues du rationalisme s'attaquent aux fondements mêmes de la sociabilité humaine, et c'est par la violence qu'il entendait faire disparaître tous les faits qu'elle a produits. Avec l'anarchie pour doctrine, elles pouvaient bien entendre par liberté de conscience le déplacement à leur profit de l'autocratie humaine, mais non l'abandon de cette autocratie, et un redoublement de tyrannie sur toutes les croyances qu'elles n'auraient point partagées eût été le fruit le plus certain de leur succès. La papauté pouvait-elle ne pas soutenir les gouvernements constitués d'une manière régulière contre les Barbares du dix-neuvième siècle ? N'était-il pas de son devoir d'avertir les catholiques qu'en contractant avec eux une alliance quelconque ils commettaient un véritable crime ? Et cependant, parce qu'elle a rempli ce devoir, parce qu'elle n'a jamais hésité à défendre l'ordre purement matériel de la société contre les peuples égarés, on l'a accusée de faire en tout cause commune avec ceux qui les gouvernaient et même avec ceux qui les approuvaient. C'est les yeux ouverts qu'elle s'est exposée à ces injustes reproches, et les princes ont bien des fois profité des haines qu'elle avait ainsi provoquées pour lui arracher des

concessions qu'ils n'eussent jamais osé réclamer si elle se fût jointe à leurs ennemis.

Néanmoins, deux grandes vérités se faisaient lentement jour dans les intelligences d'élite, et O'Connell, à l'immortel honneur de sa mémoire, fut le premier à les faire passer de la théorie dans la pratique. La première, c'est que la meilleure des révolutions ne vaut pas une goutte de sang versé ; la seconde, c'est que la liberté de conscience n'est véritable qu'autant qu'elle implique la négation de l'autocratie spirituelle de l'homme, ou, en d'autres termes, de la compétence propre du Gouvernement, quant aux questions de doctrine.

Ainsi commentées par l'Irlande, les doctrines de 1789 commençaient à perdre leur venin. Jamais, en effet, l'Eglise n'a refusé aux peuples le droit de poursuivre par des voies légales et pacifiques le redressement de leurs griefs, et il est tout aussi incontestable que la liberté de conscience restreinte dans les limites que lui assignait le grand agitateur, n'a rien eu de soi que l'Eglise n'ait toujours enseigné. Dans tous les temps, elle a également condamné ceux qui lui refusaient le droit d'accorder certains privilèges spirituels aux souverains temporels et ceux qui soutenaient que les souverains possédaient de droit ces privilèges. Nous bénissons la papauté de nous avoir donné le concordat de 1802 ; nous la bénissons de même le jour où il lui plairait de la révoquer.

Mais les compatriotes d'O'Connell ne pouvaient garder longtemps le monopole de cette nouvelle et magnifique interprétation du droit moderne. De l'Irlande elle s'infiltra sur le continent, et les catholiques français la saisirent, la comprennent et la goûtent de jour en jour davantage. Elle a passé les Alpes et les Apennins, les Dragonetti, les Orioli l'exposent dans leurs écrits avec une admirable éloquence. C'est le progrès dans la paix et par la paix, avec, et par souverains, sans émeutes, sans massacres, sans spoliation, par des épanouissements successifs d'une réforme aussi salutaire pour les princes que pour les peuples. Et ces hommes illustres, s'ils vivaient comme nous dans un pays où la diversité des croyances ne peut disparaître que devant une liberté égale pour tous, remercieraient avec nous le Ciel de ce que cette liberté est inscrite dans notre charte. Veut-on la preuve du progrès que nous avons fait ? La liberté de conscience avait été promise par toutes les constitutions, qui ont précédé celle de 1830, et c'est seulement depuis 1830 que les catholiques songent enfin à la revendiquer.

Or, le redressement pacifique des griefs populaires et la négation de l'autocratie spirituelle du pouvoir temporel constituent tout un système social, lequel ne peut prévaloir sans opérer à la longue une transformation complète dans les rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat. Et s'il est vrai, comme nous le croyons, que l'avenir de la société lui appartienne, nous n'avons pas eu tort de dire que l'Eglise entrerait aujourd'hui dans une autre phase de sa durée. En effet, si ces nouvelles données sociales sont encore très-loin d'être généralement acceptées, il est non moins évident que les anciennes sont tout à fait usées. D'une part, la grande majorité de nos adversaires ont eux-mêmes horreur des révolutions faites à main armée, car ils n'ignorent plus ce qu'elles vaudront toujours de déceptions et de souffrances à ceux qui les feront ; de l'autre, quand ils ne douteront plus de notre sincère respect pour la liberté légale de leurs consciences, ils tiendront fort peu à ce que les nôtres soient asservies. Les conditions d'une alliance véritable existent donc dans les pays à cultes mixtes, et dans les autres, que faut-il pour rétablir un accord parfait, sinon des princes, comme celui de Rome, qui rendront inutiles des agitations même pacifiques, en faisant aux abus la seule guerre qui ne les multiplie point sous prétexte de les combattre, c'est à dire en les élaguant d'une main ferme et prudente ? La société passera peut-être encore par de bien cruelles épreuves, mais chacune d'elles fera plus clairement apercevoir les seules bases sur lesquelles il lui soit dorénavant donné de reposer avec quelque sécurité. Il faudrait la croire condamnée à mort pour oser supporter un seul instant qu'elle repousse toujours sa dernière, son unique chance de salut.

Dependant de grands obstacles restent encore à franchir. Nous les examinerons dans un second article, et nous les signalerons avec d'autant moins de regrets que nous ne pourrions le faire sans parler avec quelque détails des actes administratifs du *monarque* de Rome pendant la première et glorieuse année de son pontificat. (A continuer.)

LE LIBÉRATEUR DANIEL O'CONNELL.

L'Irlande a pris le deuil. Elle pleure la perte de son grand citoyen, de l'homme qui a consacré cinquante années de son existence à défendre son culte et ses libertés. Le peuple, qui se l'était donné pour chef, est agenouillé à cette heure aux pieds des autels que son génie a affranchis ; il prie pour le repos de son âme. Le spectacle donné par l'Irlande désolée n'est pas moins solennel que celui qu'elle offrait jadis lorsque, se soulevant et se calmant à la voix d'O'Connell, elle marchait à la conquête de ses libertés par la route de la légalité, que son patriotisme lui a ouverte. La douleur, les larmes, les prières de l'Irlande disent mieux que ne sauraient le faire nos paroles si O'Connell a emporté dans la tombe la sympathie, l'amour, le dévouement sans bornes des Irlandais. La fidélité de leur attachement pour sa personne eût été plus manifeste s'il fût mort au milieu des triomphes de l'agitation de 1843 ; mais elle n'eût certainement pas été plus réelle qu'aujourd'hui.

La désolation de l'Irlande prouve qu'elle sent sa perte, perte immense, si

on la calcule sur les services rendus à la patrie par celui qui est l'objet de sa douleur, perte surtout à jamais irréparable. Qu'on ne se fasse pas illusion, ni la Jeune ni la Vieille-Irlande, ne peuvent remplir ce vide. La Vieille-Irlande, sans O'Connell, redevient jeune aussi, privée qu'elle sera de son expérience. Tous les Irlandais dont le cœur bat pour la liberté de la patrie, comprendront, espérons-le, le devoir d'oublier leurs divisions et de signer sur le marbre du tombeau qui va s'élever au milieu des montagnes sauvages du Kerry une éternelle réconciliation. Que tous les Irlandais proclament O'Connell leur patron politique, comme saint Patrick est leur patron religieux, et du fond de sa tombe il continuera à être leur guide ; car il est permis de dire de lui comme du juste : *Defunctus adhuc loquitur*.

O'Connell a passé sa longue carrière à poser sur des bases larges et profondes les principes de liberté que l'Angleterre avait foulés aux pieds à l'égard de sa patrie et de la portion catholique de ses sujets. On peut dire qu'il est mort après avoir accompli sa tâche. Le temps seul est appelé à en opérer les développements, à en attirer les conséquences, à en réaliser les applications. Nous sommes trop près de lui pour pouvoir juger, les proportions de son œuvre, proportions qui grandiront et se montreront plus importantes à mesure que les années nous en éloigneront davantage. Nous essaierons cependant d'esquisser les principaux traits de cette vie si pleine, consacrée au service de la patrie et d'une cause qui devient celle de l'humanité. Nous verrons qu'O'Connell a eu la gloire d'être toujours du parti des faibles et des opprimés. Il ne se contentait pas une injustice, une iniquité dans le monde, que sa voix éloquente ne la flétrît aussitôt, que ses victimes n'eussent ses sympathies. Quelqu'endroit que fût son patriotisme, les intérêts de l'humanité lui étaient plus chers que ceux de l'Irlande, et son amour pour la religion dominait toutes ses autres affections. On n'a pu croire qu'O'Connell rendant le dernier soupir en Italie mourait loin de sa patrie ; mais le chrétien a, même ici-bas, une patrie plus chère que celle qui lui a donné le jour. L'âme du grand O'Connell n'aura pas regretté que les eaux de l'Adriatique vissent mêler leur doux murmure aux chants pieux qui se sont fait entendre autour de son lit de mort.

Daniel O'Connell est né le 6 août 1775, à Carhen, à peu de distance du village de Cahirciveen, dans le comté de Kerry. Morgan O'Connell, son père, homme actif et industrieux, possédait une honnête fortune, qu'il sut accroître en exploitant ses terres et en apprivoisant les habitants d'alentour.

Les familles irlandaises les plus illustres ne suivent que difficilement le fil de leur généalogie. Sur une terre conquise, si longtemps déchirée par les guerres civiles, si souvent mise à feu et à sang, dont le sol, confisqué par les vainqueurs, a successivement changé de maîtres, documents généalogiques, titre de propriété, tout a été emporté par le souffle destructeur de la guerre et des persécutions. Il est toujours facile de contester des titres à la célébrité, quand ils se perdent dans l'antiquité la plus reculée et qu'ils sont transmis par voie de tradition plus que sur l'autorité des parchemins. La famille de l'homme illustre dont nous esquissons la vie fait remonter son origine à Conaire II, roi d'Irlande, au commencement du troisième siècle. A l'époque de la conquête anglo-normande, au douzième siècle, la famille O'Connell était en possession d'une partie du comté actuel de Kerry. Elle s'est divisée ensuite en plusieurs branches qui se sont établies sur plusieurs points de l'Irlande. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette généalogie, les O'Connells sont occupés depuis plusieurs siècles dans des positions élevées, et, en 1652, Richard O'Connell, évêque de Kerry, était martyrisé par les troupes de Cromwell. Maurice O'Connell, chef de la famille, durant la guerre de 1641, possédait, d'après le *Book of Forfeitures and Distributions*, conservé dans les archives de Dublin, dix-neuf domaines dont ce livre fait l'énumération. La branche des O'Connells de Darrynane a fourni aux armées de la France et de l'Autriche de braves capitaines. Nos annales militaires conserveront la mémoire du brave Daniel O'Connell, qui reçut de Louis XVI le titre de comte en récompense de ses services, et qui allait être fait maréchal de France par Charles X quand la révolution de Juillet éclata.

Le jeune Daniel, qui devait être un jour surnommé le libérateur de sa patrie, fut adopté par son oncle Maurice, propriétaire de Darrynane, qui était sans enfant. Sa première éducation fut confiée à de simples maîtres d'école de village, et à l'âge de treize ans, son oncle, qui conçut de lui les plus belles espérances, chargea de son instruction un prêtre qui venait d'établir une école dans *Long-Island*. C'était la première école ouverte en Irlande par un catholique. L'Angleterre, ébranlée par les embarras qui pesaient sur elle à la suite de la révolte de ses colonies d'Amérique, venait d'alléger un peu les lois pénales pour assurer l'appui des Irlandais. O'Connell rappelait avec complaisance que l'année de sa naissance était celle où les colonies américaines avaient, pour la première fois, revendiqué leur indépendance. C'était comme un pronostic de sa mission politique. En 1789, il quitta avec son frère Maurice l'école du révérend M. Harrington, et tous deux partirent pour le continent. Ils se rendirent d'abord à Louvain ; mais Daniel avait passé l'âge où il pouvait être admis à y faire ses études. Il fallut instruire son oncle de cette circonstance et attendre ses ordres. Après six semaines, qu'il passa à suivre les cours comme étudiant libre, une lettre de Darrynane lui enjoignit d'aller à Saint-Omer, où il passa une année, après laquelle il partit pour le collège anglais de Douai. A Saint-Omer comme à Douai, le jeune Daniel était toujours un des premiers de sa classe. Il eut dans ce dernier établissement, pour principal compétiteur, un jeune Anglais qui est aujourd'hui le doyen des vicaires apostoliques d'Angleterre, le vénérable docteur Walsh, du district central. Les talents du jeune Da-

qu'il laissent déjà pressentir ce qu'il serait un jour, car le principal du col-
ège de Saint-Omer écrivait à son oncle qu'il serait bien trompé si son ne-
veu ne faisait un jour *une figure remarquable dans le monde.*

Daniel avait dix-huit ans quand il quitta Douai pour retourner en Angle-
terre. Il se fit fuir devant la proscription. Il partit pour s'embarquer à Ca-
lais le jour même où périt sur l'échafaud l'infortuné Louis XVI.

Les scènes révolutionnaires dont il avait été témoin en France lui ins-
pirèrent cette horreur du désordre et du sang qu'il a conservée dût au toute
sa vie. Obligé, sur le territoire français, de placer sa personne sous l'égide
protectrice de la cocarde tricolore, son premier acte, en arrivant sur le ba-
teau anglais qui allait le ramener chez lui, fut de mettre en pièces et de sou-
ler aux pieds un emblème souillé à ses yeux de tant d'atrocités. Si l'on
peut dire qu'O'Connell avait alors une opinion politique, il était plus tory
que libéral ; mais il ne fut pas longtemps avant d'embrasser les principes
auxquels il est resté fidèle tout le reste de sa vie. La conduite despotique
du Gouvernement, dans le célèbre procès Hardy, contribua en partie à ce
changement.

La pensée d'embrasser l'état ecclésiastique paraît avoir occupé un ins-
tant le jeune Daniel, soit qu'elle lui eût été suggérée ou qu'elle se fût présentée
naturellement à lui ; mais il ne put s'y arrêter longtemps. L'ardeur de son
tempérament, son caractère, ses goûts, lui dirent qu'il ne porterait pas une
soutane avec assez de dignité. Il résolut d'entrer dans la carrière du bar-
reau, qui venait de lui être ouverte. La même cause qui permit aux catho-
liques d'avoir des écoles fit tomber, en 1793, les barrières qui leur fermaient
le barreau. Daniel n'avait pas complété sa vingtième année quand il entra
à Lincoln's-Inn en qualité d'étudiant en droit. La vigueur de son intelli-
gence ne le cédait en rien à la fougue de son tempérament. Il mettait
la même ardeur au travail et aux amusemens. D'une gaîté, d'une jovialité
extrême dans ses récréations au milieu de ses amis, il se livrait à l'étu-
de si sèche du droit anglais avec la passion qu'il portait à ses parties de pê-
che et de chasse. Contrairement à l'usage dégradant du temps, Daniel a tou-
jours été d'une sobriété qui ne s'est jamais laissée tromper qu'une fois. Il est remar-
quable que de 18 à 90 ans ses goûts n'ont pas plus varié que ses forces
n'ont diminué, et peu de mois avant de quitter la vie, il mettait à profit ses
vacances parlementaires pour aller, le fusil sur le dos, poursuivre le lièvre
sur les montagnes agrestes qui lui ont donné le jour. Ajoutons cependant
qu'à côté des attrails de chasse et de pêche, qu'il entretenait avec luxe à
Darrynane, il avait aussi une belle bibliothèque dont les volumes fatigués
attestent les goûts de son esprit studieux.

Les avocats irlandais sont dans l'habitude d'étudier toutes les branches
du droit. En Angleterre, au contraire, chacun se borne à en étudier une
partie spéciale. Le jeune O'Connell suivit l'usage du barreau irlandais, et
son opiniâtreté au travail fit de lui un profond juriste sans avant qu'il eût
obtenu son titre d'avocat. Quand, au mois de mai 1798, il commença à
exercer sa profession à Dublin, il n'y avait pas, assure-t-on, au barreau un
homme plus versé que lui dans la connaissance des lois.

C'est à cette époque qu'éclata la révolte des Irlandais-unis, qui devait
être secondée par une armée française. O'Connell, dont le patriotisme
n'était pas moins ardent que celui des conjurés, entrevit dès-lors les résul-
tats désastreux et inévitables de la révolte à main armée. Il s'abstint sage-
ment de prendre part au mouvement, et s'enrôla au contraire dans le corps
de *ycomanry*, sorte de garde urbaine levée pour prêter main forte au Gou-
vernement. En 1803, en présence d'autres désordres, il entra de nouveau
dans cette milice nationale. On raconte diverses anecdotes arrivées à ces
deux époques, qui montrent qu'il s'est interposé souvent, au risque de sa vie,
pour prévenir l'effusion du sang de ses concitoyens.

Les événemens de 1798 ont incontestablement exercé une influence con-
sidérable sur l'esprit d'O'Connell. Ses compatriotes lui ont quelquefois re-
proché de parler durement des Irlandais-unis ; mais s'il l'a fait c'est, pour
nous servir de ses propres expressions, parce qu'il ne pouvait leur pardonner
d'avoir aidé Pitt à opérer l'union. O'Connell a toujours rendu justice aux
intentions des hommes généreux qui ont succombé victimes de leurs illu-
sions ; mais la conséquence de leur folie n'en a pas moins été de priver l'Ir-
lande de son Parlement. Toutes les tentatives de révolte faites au nom de
la liberté avaient servi à rendre plus dur l'esclavage de l'Irlande. La der-
nière et cruelle expérience des *Irlandais-unis* fit concevoir au jeune O'Con-
nell la pensée de chercher un moyen moins dangereux et plus sûr d'arriver
à l'affranchissement de sa patrie.

Daniel O'Connell exerçait depuis quatre ans sa profession d'avocat, et
avait atteint l'âge de 28 ans quand il songea à se marier. Son oncle et son
père lui avaient proposé plusieurs riches partis qu'il repoussa toujours. Il
avait promis son cœur à une de ses cousines d'un degré éloigné, fille du doc-
teur O'Connell, médecin de France, homme qui jouissait d'une réputation
méritée, mais qui n'avait qu'une dot fort modique à donner à sa fille. Ce
projet de mariage brouilla O'Connell avec sa famille. Il passa outre et s'u-
nit à celle que son cœur avait choisie. Le mariage fut célébré secrètement
dans la maison de son beau-frère, à Dublin. Ses parens n'en eurent con-
naissance que quelques mois après, et plusieurs années s'écoulèrent avant
que le fait accompli amenât une réconciliation. Pendant ce temps, réduit à
ces faibles ressources, le jeune avocat dut se créer par son travail les res-
sources dont sa position vis-à-vis de sa famille le privait.

Les circonstances vinrent secourir le talent et l'activité d'O'Connell. Il
se trouvait un des premiers catholiques qui entrèrent au barreau, et tous ses

coreligionnaires le choisirent naturellement pour leur avocat et leur conseil.
Ses débuts lui gagnèrent, malgré les préjugés du temps, la bienveillance de
la plupart des juges devant lesquels il avait à parler. Les jurés, charmés
de l'éclat et de la nouveauté de ce jeune talent, avaient pour lui une prédilec-
tion marquée ; ils étaient heureux de le voir au banc de la défense, par-
ce qu'ils savaient que le spirituel avocat saurait rompre à propos la mono-
tonie d'une plaidoirie par quelque saillie joviale. Chacun sait qu'O'Connell
eut toujours le talent de mettre les rigueurs de son côté. Ses débuts assu-
rèrent le succès de sa carrière. Il exposait ses causes avec une netteté
rare, et savait tirer des argumens qui militaient en faveur de ses clients. Un
parti qui prédisposait toujours en faveur de l'opinion qu'il soutenait. Quoi-
qu'il fût catholique, et que ce titre le privât d'un grand nombre d'affaires,
néanmoins il eut bientôt une clientèle des plus brillantes, et le nombre des
causes qu'il était appelé à plaider ou sur lesquelles il avait à donner son avis
l'obligeait à empiéter sur son sommeil et le temps de ses repas. Longtemps
avant le jour il était assis dans son étude, dont les murs sévères n'avaient
pour ornement que le signe de la Rédemption, et il s'y préparait dans le si-
lence aux lites oratoires qu'il devait soutenir quelques heures plus tard. Il
se rendait ensuite aux Quatre Cours. Passant d'un tribunal à un autre, il
plaidait ordinairement plusieurs causes dans la même journée, et tenait en
alerte l'escorte d'avoués dont il était toujours entouré. Puis, dans la soir-
née, il ne se tenait pas un meeting où sa brillante parole ne se fût entendue,
pas un dîner public où il ne fût applaudi. Les catholiques ne signaient pas
une pétition ou une protestation dont il ne fût le rédacteur et le premier si-
gnataire. O'Connell se multipliait ainsi avec une activité prodigieuse ; il
était tout à tout et le soin de ses affaires privées, et les travaux de sa profes-
sion, ne lui faisaient jamais perdre de vue les intérêts publics, dont il était
toujours le premier et le plus intrépide défenseur.

Avant de nous occuper d'O'Connell, homme public, nous devons placer
ici une anecdote peu connue, qui montre que le jeune légiste a eu dès son
début dans le monde le sentiment du rôle qu'il était appelé à y jouer. Re-
venant d'une de ses parties de chasse favorites, Daniel s'endormit devant un
grand feu sans avoir eu soin de changer ses vêtemens trempés d'eau. Cette
imprudence faillit lui coûter la vie. Une fièvre typhoïde s'empara de lui,
et l'on raconte que dans les accès de son délire il ne cessait de répéter les
vers d'un poète anglais, dont voici le sens :

« Je meurs inconnu ; aucune bouche ne parlera de moi ; quelques nobles
esprits feront des conjectures sur ce que j'aurais pu devenir, et penseront
que la vie seule a manqué au développement de ma puissance. »

(A continuer.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Il y a des gens qui prétendent que le mot *soleil*, et par suite notre mot *soleil*,
ne viennent ni du grec *hélios*, ni même de l'hébreu *schimscha*, mais bien
certainement du mot *solus*, attendu que dans les idées des vieux étrusques,
il n'y avait qu'un seul soleil. Je veux bien croire la chose, en attendant qu'on
me la prouve ; mais j'en conclus que le savant professeur thyrrien qui eût
cette ingénieuse idée n'avait jamais assisté au spectacle d'un parhélie.
Comme il aurait vu, dans cette hypothèse, deux ou trois soleils au firmament,
deux ou trois soleils parfaitement semblables, il aurait conçu des doutes
sur l'unité de ce bel astre, et admis peut-être l'existence de plusieurs
soleils de recharge. Il est vrai que les parhélies sont un spectacle assez
rare, mais non pas tellement qu'il n'en soit cité de nombreux exemples par
les auteurs anciens. Au rapport de Julius Obsequens, on vit trois soleils
l'année même de la mort de César, et le même phénomène des trois-soleils
se répéta l'année suivante. Le même auteur rapporte qu'en l'an de Rome
632 on vit dans les Gaules tout à la fois trois soleils et trois lunes. Plinius cite
les cinq exemples des trois soleils, dont le dernier s'était montré de son temps,
l'an 51 de l'ère chrétienne. Le même auteur fait remarquer ce fait, qui
est un caractère essentiel des parhélies, que les soleils acolytes du véritable
soleil sont situés de côté, mais ni au-dessus, ni au-dessous ; c'est à dire
qu'ils sont situés sur la circonférence d'un même cercle parallèle à l'horizon.
Selon Plinius, ce n'est guère que peu après le lever du soleil, ou peu de temps
avant son coucher, que se montrent les soleils multiples. Il ajoute que
jusqu'à son époque les auteurs n'avaient pas fait mention de plus de trois
soleils à la fois. Il est cependant peu probable que le privilège d'un phé-
nomène plus complexe ait été réservé exclusivement à notre âge. Gassendi
signale l'apparition de six soleils en 1625. Scheiner en vit cinq à Rome
le 20 mars 1629, et en observa jusqu'à neuf le 24 janvier de l'année sui-
vante. En 1661, Hévélius en observa cinq à Dantzick, avec tout leur cor-
tège de cercles parhéliques ; cette dernière observation est décrite et figurée
dans tous les traités de météorologie.

Le phénomène des parasélènes, ou lunes multiples, est beaucoup plus ra-
re que celui des parhélies. Plinius n'en cite qu'un seul exemple, et on en
trouve un second dans la vie de Marcellus, par Plutarque.

Tout le monde a lu dans les traités de physique la description de ces phé-
nomènes. Dans les cas de parhélies, on observe une ou plusieurs images
du soleil généralement en nombre pair, et symétriques de position des deux
côtés de l'astre ; souvent il s'en trouve une diamétralement opposée au vrai
soleil ; on caractérise cette position par le nom d'anthélium. Toutes ces ima-

ges sont réunies par une zone ou ruban lumineux horizontal de même largeur que le soleil ; d'autres arcs circulaires ou elliptiques traversant les images viennent croiser cette zone principale. Enfin, l'on voit quelquefois une large croix formée de deux colonnes plus ou moins lumineuses, à l'entrecroisement desquelles se trouve le vrai soleil.

Tout le monde connaît d'ailleurs les halos ou grandes couronnes circulaires et colorées qu'on voit autour du soleil et surtout de la lune. Elles sont irisées comme l'arc-en-ciel, le rouge étant constamment en dedans. Leur diamètre angulaire est constamment de 230 ou de 460. Les halos qui se montrent indépendamment des parhélies et des parasélènes, accompagnent ordinairement ces derniers phénomènes. Il ne faut pas, d'ailleurs, confondre les halos avec les couronnes proprement dites ; celles-ci n'ont que de petits diamètres angulaires 10, 20, 30, et l'ordre des couleurs est inverse de celui que présentent les halos ;

Tous ces curieux phénomènes n'ont reçu jusqu'à présent que des explications fort incomplètes. On a toujours supposé, et avec raison, que leur cause première était l'existence de certains nuages formés de molécules glacées dont les faces réfléchissaient et dont les angles prismatiques réfractaient les rayons solaires ; les parhélies et les arcs parhéliques étaient le produit des réflexions sur les faces verticales de ces cristaux ; les halos, au contraire, provenaient de réfractions analogues à celles qui produisent l'arc-en-ciel, et on rendait assez bien raison de l'ouverture angulaire du halo de 230 et de 460. Mais la théorie n'était pas allée au-delà. Il restait à préciser le mode d'action réciproque qu'on attribue à la lumière et aux cristaux atmosphériques, et à rendre raison d'une manière nette et rigoureuse des nombreuses particularités que présentent l'ensemble de ces phénomènes. C'est ce qu'a entrepris M. Bravais avec un succès remarquable, et il a su vérifier sa savante analyse par un mode d'expérimentation aussi simple qu'ingénieux.

Nous ne saurions entrer ici dans aucun détail de théorie, et nous ne pouvons que consigner les résultats généraux que le savant professeur a déduits de ses calculs. Ainsi, les halos sont produits par une réfraction convenable à travers des angles de 60° et de 90° dans des prismes dont les axes n'offrent aucun mode particulier d'orientation. Les parhélies sont produits pas les mêmes angles, mais dans des prismes dont les axes sont verticaux. Le cercle ou ruban parhélique est dû à la réflexion des rayons solaires sur les faces verticales des prismes, dont les axes sont indifféremment horizontaux ou verticaux. L'anthélie est dû à des cristaux hexagonaux à axe horizontal dont les bases verticales ont une de leurs trois diagonales aussi verticales ; c'est le passage de rayons à travers les angles dièdres de 90° dont l'arête est parallèle à cette diagonale qui engendre l'anthélie. Les arcs en sautoir qui le traversent sont dus aux séries d'accroissement que peuvent présenter les bases de ces prismes. Les colonnes lumineuses passant par le soleil sont dues à la réflexion externe sur la base inférieure des prismes verticaux, ou à la réflexion interne sur leur face supérieure.

Les phénomènes qui dépendent des prismes à axes verticaux ont été reproduits expérimentalement par M. Bravais de la manière suivante. Il prend un prisme triangulaire équilatéral formé d'eau comprise entre trois lames de verre, et il le fait tourner rapidement autour de son axe vertical, en même temps qu'il fait tomber sur lui un rayon solaire ou la lumière d'une simple bougie. Pendant ce mouvement rapide, on voit apparaître plusieurs parhélies, en même temps que le cercle ou ruban parhélique qui les réunit entre eux. Ce curieux effet est le résultat combiné des diverses positions des faces et des angles du prisme par rapport à l'observateur, et de la durée sensible des impressions formées par la lumière sur la rétine. En passant par toutes les positions, le prisme mobile représente successivement toutes les positions des faces verticales des prismes aériens par rapport à l'œil, auquel elles renvoient les rayons solaires sous toutes sortes d'incidences ; mais de plus, toutes ces impressions co-existent à la fois pour l'observateur, si elles sont toutes rassemblées dans un intervalle de temps moindre que la durée d'une impression sur la rétine, c'est-à-dire au moins un dixième de seconde. Si donc, dans l'intervalle d'une seconde, le prisme fait plus de dix révolutions, ce qui est facile à réaliser, toutes les impressions seront simultanées pour le spectateur, et le cercle parhélique se produira pour lui comme le cercle de feu qu'on voit lorsqu'on agite rapidement une allumette dont l'extrémité est en ignition. Ce transport d'un phénomène aérien dans une chambre est une idée fort curieuse et fort belle, qui rappelle avec avantage les études de Descartes sur une boule d'eau dans laquelle il cherchait les apparences de l'arc-en-ciel. En somme, le nouveau travail de M. Bravais est une magnifique et importante conquête faite par ce savant physicien dans le domaine de la météorologie.

EXTRAITS DES JOURNAUX ÉTRANGERS.

ANGLETERRE.

Conversions. — Le Rev. R. Ornsby, ci-devant Professeur au Collège de la Trinité, Oxford, vient de résigner sa charge d'assistant curé de St. Paul-Chichester, et d'embrasser la Foi de l'Église Catholique. M. Ornsby a été un membre du Collège de Lincoln, et avait pris le degré de Bachelier ès arts dans la première classe de *Litterae Humaniores* en 1840.

M. S. Payne de Frome, a été reçu dans le sein de l'Église catholique le dimanche de la Trinité par le Rev. M. C. H. Davis.

— L'on bâtit en ce moment à Guernesey, une grande église catholique ; l'argent est, dit-on, fourni par la France.

A Rome, le jour de la Trinité, M. Newman a reçu l'ordre sacré de la prêtrise des mains du cardinal Fransoni, dans l'Église de la Propagande.

Nous voyons par le *Freeman's Journal* et le *Catholic Register* de New-York qu'à Youngstown, diocèse de Pittsburgh, il a été établi depuis un an ou deux un Monastère de Bénédictins ; le fondateur est le R. P. Boniface Widmer, qui est venu en Amérique avec l'intention de faire cette fondation, et qui était accompagné d'un bon nombre de Frères de cet ordre. L'établissement n'a pas paru prospérer dans le commencement, mais le R. P. Widmer ayant reçu de l'Évêque 300 arpents de terre, a écrit au Supérieur des Bénédictins de Bavière pour en recevoir de nouveaux frères qui sont arrivés au nombre de 18 sous la conduite du R. P. Lechner, prieur de Scheyern.

Ce fait prouve combien les établissements religieux mettent peu de temps à s'établir aux États-Unis et quels progrès la religion fait chez nos voisins. C'est le premier monastère de l'Ordre établi sur la terre d'Amérique.

FRANCE.

— Un acte religieux assez rare à Paris, s'est accompli, samedi 12, dans l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth. Trois nègres y ont reçu le sacrement de baptême. Deux d'entre eux sont fils de Peter, roi du Grand-Bassan en Afrique (c'est ôté des Dents) ; le troisième a pour père Oua-ka, roi d'une contrée voisine. Ces jeunes gens, catéchisés par M. l'abbé Pascal, manifestent les plus excellents sentiments. Destinés à régner dans ce pays, encore plongé dans l'idolâtrie, ils pourront favoriser les missionnaires qui se dévoueront à la conversion de leurs sujets. Le ministère de la marine a fourni deux des parrains, qui sont MM. Gales, député et directeur des colonies, et M. Durand, chef de bureau dans le même ministère. M. Ragnier, chef d'institution, a été parrain du troisième. C'est dans cette dernière maison que ces trois jeunes nègres sont pensionnaires. Jeudi 17 juin, ils feront leur première communion, et seront confirmés samedi 19. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que les pères de ces jeunes gens ont donné leur plein consentement à l'initiation catholique de leurs enfants.

— Les journaux de Bordeaux du 22 annoncent que le duc de Nemours a traversé Bordeaux la veille, à deux heures ; il est descendu à l'hôtel de France, qu'il a quitté une heure après pour se rendre à Barèges.

ÉTATS-UNIS.

Décédée le 19 du courant, après une courte maladie, la mère Agathe (Coombs) Supérieure du Couvent de la Visitation, Georgetown.

Diocèse de Baltimore. — Dans la visite pastorale que Mgr. l'archevêque de Baltimore a faite dans le comté de Sainte-Marie, dans le cours du mois de mai, le Prélat a administré le sacrement de confirmation à sept cent cinquante personnes.

Diocèse de Boston. — Le dimanche, 13 juin, Mgr. Fitzpatrick a administré le sacrement de confirmation dans l'église de St-Patrick, à Lowell, aux enfants des trois paroisses de cette ville qui avaient fait ce jour-là leur première communion. Deux cent vingt-sept personnes ont été confirmées. Dans ce nombre se trouvaient quelques adultes.

Diocèse de Chicago. — Le 6 juin, Mgr. l'Évêque de Chicago a donné la confirmation dans l'église de Saint-Augustin, à la Prairie-du-Long, à quatre-vingt-cinq personnes. Ces cérémonies sont toujours suivies par un grand nombre de Protestants qui en rapportent de salutaires impressions.

Thibodauxville. — Nous voyons par une lettre adressée de Thibodauxville, au *Vigilant* de Donaldsonville, en date du 22 juin, que les travaux de la nouvelle église projetée pour Thibodauxville, vont commencer incessamment. Le correspondant du *Vigilant* donne des éloges mérités au zèle de M. l'Abbé Menard, curé de Thibodauxville, qui n'a rien épargné pour assurer le succès de cette œuvre importante.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Histoire de Rome ancienne, par Schmitz. Le premier volume de cet ouvrage est paru, et reçoit d'un journal de New-York, l'éloge suivant : "C'est le volume le plus digne d'être lu, et de beaucoup la meilleure et la plus véridique compilation de l'histoire Romaine qui ait encore paru." À vendre à New-York chez Harper & Frères.

— Le célèbre auteur de la vie de Léon IX, de la vie de Luther, et de la vie de Calvin, M. Audin, vient de publier une *histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre*. L'auteur a préparé consciencieusement cet ouvrage, comme tous les autres qui sont sortis de sa plume, par de studieuses recherches dans les bibliothèques de Londres, de Vienne, de Paris, de Florence, etc. Pour faire apprécier cet ouvrage, nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques fragments de la lettre de félicitations adressée à l'auteur par un des Prélats les plus distingués de l'Église de France, Mgr. l'Évêque de Digne.

"La cause de l'Église, écrit le Prélat, est gagnée au tribunal de l'opinion publique, lorsque, pour la justifier, il suffit de raconter les faits de son histoire. Vous avez, Monsieur, rempli cette tâche avec une supériorité que vous tenez sans doute de votre mérite d'historien, mais que vous tirez aussi de vos patientes recherches et de votre profonde érudition. . . . Vous avez acquis des droits légitimes à l'admiration et à la reconnaissance publique pour le talent avec lequel vous avez groupé et ordonné ces événements. Ils parlent eux seuls dans votre histoire avec une force et un accent qui retiennent profondément l'âme et la transportent sur le théâtre de tant de scènes de perfidie, de débauche et de sang."

Propagateur.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 30 JUILLET 1847.

SESSION PARLEMENTAIRE.

Déjà mardi dernier, il n'y a eu aucun Bill d'intérêt général qui ait été discuté ou passé. Quelques mesures locales ont reçu leur troisième lecture et voilà tout. Mercredi à 4 heures, le Gouverneur s'est rendu au Conseil Législatif et a clos la Session du Parlement qui est prorogé au 6 septembre prochain. Le discours du Trône n'offre rien de bien remarquable, en voici la substance :

« Le Gouverneur remercie la Législature du zèle qu'elle a mis à s'acquiescer de ses devoirs et à passer différentes mesures qui promettent d'être bien avantageuses au pays.

« Le Gouverneur espère que les changements faits au Tarif de la Province et les nouvelles facilités apportées au commerce, seront profitables à la Colonie, serviront ses intérêts commerciaux et favoriseront les développements de l'agriculture.

« Les mesures passées pour développer les ressources minérales et améliorer les communications intérieures, produiront, nul doute, un excellent effet, aussi bien que le nouveau mode des Institutions Municipales dans le Bas-Canada.

« Le Gouverneur parle ensuite de l'immigration et fait le plus grand éloge du Clergé et des Communautés religieuses. S. E. a écrit au Secrétaire d'Etat pour lui représenter la nécessité de mettre l'immigration sur un meilleur pied.

« Le Gouverneur remercie la Chambre d'Assemblée des subsides qu'elle a votés pour le service public.

« Les adresses des deux Chambres ont été transmises en Angleterre pour être mises au pied du Trône.

« Enfin le Gouverneur fait observer qu'il n'y a pas qu'au Parlement que les Membres peuvent servir leur pays, qu'ils peuvent lui être au moins aussi utiles lorsqu'ils seront dans leurs foyers. S. E. leur recommande de faire tout en eux pour produire l'avancement de la colonie et servir ses intérêts. »

Maintenant que le Parlement n'est plus en session, examinons ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas fait. Sur 191 Bills introduits, 99 ont subi leur 3e. lecture dans la Chambre d'Assemblée, et 68 sont devenus lois; 36 ont été retirés ou rejetés, et un a été introduit par pure forme. Voilà le travail de nos Chambres Législatives. Et sur tous ces Bills, les plus importants sont : Le Bill des Douanes, avec ceux qui favorisent l'exploitation des Mines, et le Rappel des Droits Différentiels. Pour le Bill des Douanes, il a reçu beaucoup d'opposition, et ne paraît pas devoir produire grand bien. Quant au Bill des Municipalités on verra ce qui en adviendra; c'est le temps qui va nous instruire. Nous ne parlons point de celui de l'Université, le Ministère n'a pas pu conduire cette mesure et a été obligé de la retirer. Mais ce qui est le pire de tout, c'est que l'on n'ait pas eu de Bill pour régler le Postage; nous allons encore être longtemps, au moins un an, sous le même système oppressif, et pourtant il ne tenait qu'à nous de nous en décharger. Pourquoi le Ministère n'est-il pas venu présenter un Bill à ce sujet? Pourquoi a-t-il attendu la fin de la Session? pour faire... quoi? Une Motion nommant une Commission pour s'entendre à ce sujet avec les colonies voisines! Cette Commission que le Gouvernement proposait, on n'avait pas même pensé à son organisation, et comme M. Baldwin se montrait opposé à une Commission dont on n'aurait pas arrêté l'organisation, le Procureur-Général a dû retirer sa motion, pour ne pas éprouver une défaite. Cette non-présentation d'un Bill pour régler le Postage est un grand mal pour le pays. Aussi est-il impossible de continuer les affaires sur ce pied là; il nous faut un gouvernement fort qui puisse soutenir ses mesures et les faire passer sans avoir à acheter continuellement une ou deux voix. Il faut un Ministère qui ait plus de trois voix de Majorité et qui n'ait pas toujours à ses côtés une Opposition forte et puissante, toujours sur le point de le ren-

verser. Les antipathies d'homme à homme doivent cesser, et parce qu'un homme a nom Lafontaine, Baldwin ou Morin, ce n'est pas une raison de rendre tout un pays malheureux et de retarder son avancement et sa prospérité. Que les hommes les plus capables de venir en aide au gouvernement soient choisis, et que le système des places perpétuelles cesse enfin, malgré toutes répugnances, et malgré tous desirs de conserver des sinécures. Que les hommes en état de faire fonctionner le gouvernement viennent au pouvoir et si ce sont MM. Lafontaine, Baldwin, etc. que la voix publique désigne à ce poste élevé, pourquoi ne pas les y placer et leur donner les moyens de conduire les affaires du pays comme elles doivent l'être, et non par une politique mesquine et toute partielle! Il est temps, il est grandement temps que nos intérêts de tous genres ne souffrent plus de cet état de stagnation. Les ressources du pays semblent vouloir se développer tous les jours, les communications ont besoin de s'améliorer, notre état social demande une réforme, et cette Réforme, on ne saurait l'obtenir qu'en ayant à notre tête des gouvernants forts et puissants. Si nous ne les avons pas, il faut les obtenir. Il serait injuste que, pour des considérations personnelles, on retardât d'avantage l'avancement et la prospérité du pays. Mais nous osons espérer qu'il n'en sera pas ainsi. Car celui qui est ici le Représentant de notre Souveraine sait bien lui que l'on ne peut pas imposer à un peuple un Gouvernement qui n'en représente qu'une partie.

LE NOUVEAU BILL DES MUNICIPALITÉS ET M. VIGER.

L'*Aurore des Canadas*, dans son numéro du 27 juillet, trouve fort mauvaise la manière dont nous avons raconté les procédés de M. Viger à propos du nouveau Bill des Municipalités. Il nous dit que nous avons par-là, « marqué M. Viger du sceau de la folie, même de la malhonnêteté. » Mais Dieu merci, nous ne sommes pas seuls; la *Revue Canadienne* et le *Canadien* sont compris dans la même accusation. L'*Aurore des Canadas* nous demande pourquoi nous avons blâmé le seul vote de M. Viger sans y ajouter celui de M. Lafontaine. Nous allons répondre à cette question et à tout l'article de l'*Aurore*, mais pour cela il nous faut recourir aux faits.

Le Bill des Municipalités était devant la Chambre; on en discutait le bon et le mauvais côté. M. Chauveau se lève et se prononce absolument opposé à ce nouveau Bill. Il nous dit que l'expérience d'une année ne suffisait pas, qu'il fallait attendre et qu'il proposait de renvoyer la mesure à 6 mois (aux calendes grecques). Plusieurs autres membres lui succèdent, parmi lesquels on distingue M. Viger. Ce Monsieur approuve le raisonnement de M. Chauveau, et (ce sont ici les propres termes de notre article du 23) « tout en citant un bon nombre de pays où la Municipalité de paroisse fonctionne très-bien, il appuie fortement sur le point suivant : que le système municipal est la base même du gouvernement. Il ajoute que ce serait vouloir injurier son pays, le calomnier que de voter pour la mesure proposée. » M. Viger a même été plus loin : le vénérable monsieur s'est écrié : « SI J'ÉTAIS L'ENNEMI DE MON PAYS, JE VOTERAI POUR LA MESURE. » Bientôt M. Lafontaine prend la parole, il se dit opposé à la mesure actuelle, et cependant il ne votera pas pour la renvoyer à 6 mois. Car ce serait un mal plus grand de ne pas avoir de Loi de Municipalités que d'avoir celle proposée. Il espère cependant que le Ministère voudra bien ne pas presser la passation du Bill, qu'il en remettra la considération à une prochaine session, et prolongera d'un an l'existence de la Loi actuelle. Puis, M. Lafontaine émet la pensée d'avoir des Municipalités de Paroisses, avec des Municipalités de Comtés. Ces derniers Municipalités seraient des espèces de cours de révision, et traiteraient des intérêts généraux du comté; c'est à peu près le système Américain. Comme on le remarque, M. Lafontaine dit dès le commencement qu'il ne veut pas renvoyer la mesure à 6 mois, M. Viger au contraire ne fait pas de restriction : « Si j'étais l'ennemi de mon pays, je voterais POUR la mesure proposée; » voilà les paroles du membre des Trois-Rivières, et quelques instants après, l'amendement de M. Chauveau pour renvoyer le Bill à 6 mois est mis aux voix, et M. Lafontaine vote contre (comme il l'avait dit) et M. Viger vote aussi CONTRE sans explication.

ce changement de sentiment, sans donner la raison de sa nouvelle manière de considérer la chose. Et l'on nous demandera encore : "Pourquoi marquer seul M. Viger du sceau de la folie, même de la malhonnêteté?" D'abord le mot folie et le mot malhonnêteté ne sont pas venus sous notre plume; nous avons seulement raconté le fait tel qu'il était sans le moindre commentaire, et laissant aux lecteurs à juger eux-mêmes. Quant à n'avoir pas mis M. Viger à côté de M. Lafontaine, la raison en est bien claire; c'est que M. Lafontaine dit dès les premiers mots qu'il ne votera pas pour l'amendement (et il en donne le motif), tandis que M. Viger dit tout le contraire; *il ne votera pas POUR le Bill, "car il se montreroit l'ennemi de son pays!"* Si les paroles de M. Lafontaine et de quelques autres avaient produit leur effet, si leurs raisonnements avaient fait impression sur l'esprit de M. Viger; si tous leurs discours avaient changé l'opinion du membre des Trois-Rivières pourquoi ne se levait-il pas? pourquoi ne disait-il pas: "Je me suis trompé; je vois qu'il vaut mieux ne pas soutenir l'amendement de M. Chauveau; les raisons des MM. vis-à-vis moi m'ont convaincu, je vote pour le Bill." Personne n'eût trouvé à redire au vote du vénérable Monsieur; personne n'eût élevé la voix pour trouver mal à ce changement de sentiment, et nous, nous eussions des premiers enregistré dans notre feuille ces paroles qui eussent disculpé M. Viger. Mais ce Monsieur n'en agit pas ainsi; il nous parle pendant une heure, et il le fait même avec éloquence; *il se prononce CONTRE le Bill*, et bientôt, sans en donner le motif, *il vote POUR le Bill!* Que veut donc l'*Aurore*? que nous ne puissions point faire connaître à nos lecteurs les procédés du Parlement? Non. Ce serait de ne pas enregistrer les mauvais votes de certains membres. Oh! ce serait par trop craintif, ce serait par trop pusillanime! c'est une chose que nous ne ferons pas. Nous rendrons justice à tout le monde, mais nous voulons que la même chose nous soit rendue, et nous espérons que l'on ne nous accusera plus d'usage d'un langage qui n'est pas le nôtre. Nous avons usé de termes modérés, sans cependant déceler le moindre de la vérité. Nous avons rendu compte des procédés du Parlement sur le Bill des Municipalités; peu nous importe quelle conséquence on tire des votes de nos Représentants. Si leurs votes leur attirent les épithètes de *folie* et de *malhonnêteté*; cela ne nous regarde pas; la vérité avant tout.

Nous ne croyons pas avoir à revenir sur ce sujet, mais puisque nous y avons été amenés, nous donnons tous les faits, et laissons maintenant le public juger.



Le nombre de Bills sanctionnés le jour de la clôture du Parlement a été de 96 et le 9 du courant il y en avait eu 13 autres, ce qui fait 109; 13 ont été réservés, ce sont: l'Acte pour prolonger le temps du serment etc. pour les personnes naturalisées en Canada, l'Acte pour augmenter le capital de la Banque de Montréal, celui pour augmenter le capital de la Banque de la Cité, celui pour incorporer la Compagnie du chemin de fer etc. de Woodstock et du Lac Erie; l'Acte pour augmenter le capital de la Banque de Québec, etc. l'Acte pour faciliter la commutation de la tenure des terres en roture en celle de franc et commun socage; l'Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Bytown et de Britannia; aussi du chemin de fer de Carrillon et de Grenville, et du chemin de fer du Lac St. Louis; l'Acte pour incorporer la Banque du district de Québec; l'Acte pour incorporer le Montreal and Province Line Junction Railway Company, l'Acte pour le chemin de fer de Québec à Halifax et celui pour le chemin de fer de Toronto et de Goderich:

M. de Sales Latérière vient de rendre un nouveau service à son Pays. Ce monsieur est un de ceux qui ont le plus contribué à la colonisation du Saguenay. C'est encore lui qui vient de demander l'exploration des terres en arrière de Québec en ligne droite jusqu'au lac St. Jean. La distance de Québec au lac St. Jean étant à peu près la même que celle de Québec à l'embouchure du Saguenay, la route proposée de Charlesbourg au lac St. Jean aura donc avec tous les détours au moins 60 lieues. Autrefois, comme il appert par des cartes françaises, il y avait un chemin de pied entre le lac et Québec, ce qui prouve que l'entreprise ne rencontrera pas probablement de grands obstacles. D'ailleurs M. Duberger, qui sera chargé de cette exploration, est un Monsieur qui s'entend fort bien en cette matière et qui connaît déjà cette partie du pays. C'est là une belle entreprise et qui semble promettre de beaux résultats. Si les terres sont bonnes et ne sont pas coupées en tous sens par des ruisseaux et des rivières, il pourra se former de nouvelles paroisses le long du chemin en question, et notre population trouvera là un beau pays à cultiver. C'est surtout au District de Québec que cette route sera avantageuse, puisqu'outre un débouché pour le surcroît de sa population,

il sera encore un moyen de relier les établissements du Saguenay avec Québec. Le commerce de cette dernière ville aura par là un nouvel aliment, et les établissements de nos contrées trouveront un nouveau marché pour les fruits de leurs industries.

L'ADJUDANT-GÉNÉRAL.

Comme nous l'annoncions mardi dernier, il paraît à peu près certain qu'il le Col. Plouffe Young a résigné sa charge d'Adjudant-Général, à cause de la diminution de salaire. Si tel est le cas, nous croyons que si la place doit continuer à être remplie, personne n'y aurait plus de droits et ne la remplirait plus à la satisfaction générale qu'un Lieutenant-Colonel Taché; ce Monsieur sous tous les rapports mériterait cet honneur. Cependant nous croyons vraiment que c'est là une charge purement nominale et qu'elle est parfaitement superflue. Tout le travail s'exécute par les députés Adjudants Généraux et leurs assistants, et tout l'éclat retourne au Chef, à l'Adjudant-Général qui n'a fait qu'apposer sa signature. Au lieu de trois charges, il ne devait y en avoir que deux. Celle de l'Adjudant-Général en chef est inutile; que les députés actuels soient Adjudants en chef pour leur section respective et qu'on leur donne un salaire convenable à leur nouveau titre. Ce sera une sinécure de moins, ce sera 5 à 6000 d'épargnés, et ceux qui auront fait la besogne en retireront eux-mêmes tout l'honneur. Mais si l'on ne veut pas abolir la charge en question, la justice et la voix publique demandent que ce soit M. Taché qui la remplisse.

BIOGRAPHIE D'O'CONNELL.

✍ Nous commençons aujourd'hui la Biographie d'O'Connell, et nous la continuerons dans les numéros suivants. Nous n'osons attirer l'attention de nos lecteurs sur ce sujet; le titre si flatteur pour le leur faire lire en entier; mais ils le liront encore avec bien plus de soin, lorsqu'ils sauront que l'auteur de cette Biographie est JULES GONDON.

SANTÉ DE LA VILLE.

La santé de la ville n'a pas paru s'améliorer avant ces deux derniers jours. Durant la semaine finissant le 24, il est mort à part des émigrés, 155 personnes, qui jointes à celles décédées aux abris, et aux autres émigrés de la ville, forment le grand total de 437. Nous avons déjà eu 403 et 418, mais c'est là le plus fort nombre depuis le commencement de la saison. Néanmoins la température n'étant pas si élevée depuis 3 ou 4 jours, les morts diminuent, et avant hier, mercredi, il n'est mort aux abris que 21 personnes au lieu de 30 et 33 des jours précédents. Le même jour, il y avait 1600 malades aux abris.

Aux dernières dates le nombre d'émigrés arrivés aux ports de Montréal et de Québec était de 56855.

La santé des MM. du Séminaire n'est pas meilleure: M. McMahon est toujours dangereusement malade, et M. Bienvenu et Prévost éprouvent un mieux sensible. A Pévêché, la mort vient d'enlever un bon et saint prêtre, M. Antoine Rey, décédé à l'Hôtel-Dieu, le 28 du courant, à l'âge d'environ soixante-cinq ans.

Trois nouveaux prêtres viennent d'arriver de la campagne pour aider au ministère de la ville, ce sont:

M. St. Germain, curé de St. Laurent.

M. Martineau, curé de Ste. Marthe.

M. Lionnet, prêtre, à St. Martin.

Outre ces messieurs, quatre R. P. Jésuites sont arrivés depuis quelques jours du collège St. Jean (New-York) pour offrir durant ces temps difficiles leurs précieux services à Mgr. de Montréal; ce sont:

R. P. Michel Driscoll, d'Irlande.

R. P. Henri Dumerle, de Paris.

R. P. Martin Férard, de Tours.

R. P. Charles Ichien-sky, de la Moravie.

Les R. P. avaient été précédés par deux Pères du même collège.

R. P. Paul Mignard, de Paris.

R. P. Henri Duranquet, de Clermont-Ferrand.

Tous ces bons Pères ont été accueillis avec reconnaissance et logés au Séminaire.

Le *Journal de Québec* du 27 juillet rapporte que le jeune Dr. Painchaud, médecin résidant à l'Hôpital de Marine est dangereusement malade ainsi que deux étudiants MM. Prendergast et Lemieux; ce dernier est maintenant hors de danger.

Le Gouvernement, d'après les journaux de Québec, vient de faire parvenir à l'Archevêque une somme suffisante pour pourvoir aux dépenses encourues à envoyer des Missionnaires à la Croisse-Isle.

LE TEMPS.

Le temps s'est enfin remis au beau, mais au lieu des chaleurs de 90 à 100 degrés, nous avons eu un froid intense qui s'est fait sentir dans les jardins aux environs de la ville. En somme c'est un temps magnifique pour la campagne, où l'on fait, dit-on, une abondante récolte de foin.

BROITS, ON-DITS ET CANCANS.

M. Hon. D. B. Papineau, dont on annonce depuis si longtemps la résignation paraît avoir plus de vie que jamais. On dit que le seul changement dans sa position serait de passer du Conseil Exécutif dans le Conseil Législatif et qu'il continuerait d'être commissaire en chef.

M. Gowan, dont on parle presque toujours sans savoir trop pourquoi, serait Assistant Commissaire des Terres pour le Haut-Canada et aurait un siège en Parlement.

M. Bouthillier, l'Assistant Commissaire actuel, continuerait de l'être pour le Bas-Canada seulement.

M. McCord de Québec vient aussi sur les rangs. D'une humeur vent à tout prix le jeter loin du Banc de la Justice, et en faire un Solliciteur-Général pour le Bas-Canada. Elle ne dit pas s'il serait membre du Conseil Exécutif.

Enfin M. McCord aurait un successeur et ce successeur serait M. Turcotte; on aurait renoncé à vouloir en faire un Solliciteur-Général, et on le mettrait Juge de Police à Québec. Le Cancan dit de plus que le salaire de ce Juge serait réduit à £300, ce qui n'entrerait pas du tout dans les idées du futur Juge de Police.

Le Télégraphe électrique entre Kingston et Montréal va être dans deux ou trois jours en activité. Alors nous serons en communication ininterrompue avec l'Océan.

D'après les Journaux du Haut-Canada, la température était très-élevée; la chaleur n'avait pas été moindre qu'à Montréal. A Kingston la santé de la Ville était généralement bonne, quoique les fièvres firent quelques ravages. Là comme ici et à Québec, les Sœurs de la Charité et le clergé étaient infatigables et recevaient même de la part des journaux d'une croyance différente les louanges que toutes les dénominations leur donnent actuellement par tout le pays.

MEXIQUE.

Le 24 juin, il s'est tenu dans le camp du général Scott un conseil de guerre. Il s'agissait de savoir si l'on avancerait ou si l'on attendrait des renforts. Un seul général s'est prononcé contre la marche vers la Capitale. Il a dit que ce serait folie d'avancer sans avoir au moins 20,000 hommes. Mais le grand nombre l'a emporté, et le général Scott devait bientôt ne plus tarder, et ne devait s'arrêter à Rio Frio que pour attendre quelques jours la réponse du Gouvernement Mexicain aux offres de Paix du Cabinet de Washington. Ainsi voilà une armée américaine de 6 à 8000 hommes qui marche sur la capitale du Mexique, et il y a toute apparence que les Mexicains vont encore se laisser vaincre par cette poignée d'hommes; nous ne concevons point cela; il faut qu'il y ait chez eux abatement et lâcheté, ou la prochaine nouvelle devra être une victoire remportée par l'armée Mexicaine.

Nous reproduisons aujourd'hui l'article de la *Revue Canadienne* qui rend compte au public des travaux, de nos pasteurs et de nos institutions religieuses. C'est moins pour leur donner des louanges, que pour constater encore une fois le fait qui s'accomplit constamment dans l'Eglise Catholique. La conduite qu'ils tiennent à cette heure n'est qu'une conséquence de leur conviction: ils savent qu'il faut s'aimer jusqu'à mourir les uns pour les autres. C'est même pour eux plus qu'une conviction, c'est un devoir, et en se rappelant ces paroles que prononcera un jour Celui qui tient en mains nos destinées: "Ne fais étranger à vous m'avez reçu, j'étais malade et vous m'avez visité," le prêtre s'anime d'un nouveau courage et la fille chrétienne court avec une ardeur plus grande encore au secours des malheureux, et s'en vient servir l'étranger et le malade.

LES MARTYRS DE LA CHARITÉ.

Encore un martyr de la charité, le Rév. Richard, Senior, Prêtre du Séminaire de Montréal, ancien ministre méthodiste, la candeur et la droiture de son âme jointes à une riche instruction l'ont conduit à la vérité presque sans qu'il s'en doutât. Il couronna par le plus beau des triomphes un apostolat de près de 30 ans.

Ainsi notre clergé catholique continue au milieu des désastres publics sa carrière de dévouement et de sacrifice. Ses rangs s'éclaircissent comme au jour des grandes batailles, mais sans effrayer les survivants: soldats intrépides, ils se contentent de serrer les rangs pour tenir tête à l'ennemi et marchent en avant comme de nouveaux Bayard sans peur et sans reproche pour affronter les dangers et la mort. Mais pour les héros de la charité, il n'y a pas de dangers et d'obstacles et j'irai sur le champ de bataille, c'est triompher.

L'Antique et vénérable maison de St. Sulpice a soutenu le combat sans faillir à ses traditions de famille et à sa gloire passée. Aux premiers temps de notre Cité, le sang de ses enfans coula sous le fer des Iroquois, les tyrans de cette église naissante. Ils furent martyrs de leur apostolat. Leurs frères d'aujourd'hui, héritiers de leurs vertus, ajoutent à leur héritage de gloire, un titre non moins honorable, celui de martyrs de la charité. Déjà cinq d'entre eux ont reçu leur récom-

pense. D'autres luttent encore entre la vie et la mort ou plutôt entre de nouveaux combats à livrer et les palmes à recueillir. Cinq d'entre eux sont en ce moment hors de combat. Ces vides dans les rangs de ce bataillon sacré le privent de plusieurs puissants centres d'action, mais n'altèrent pas son courage; sous le poids de pertes intérieures immenses, ils se sont vus forcés d'abandonner le soin des *Sheds*. Les besoins de la ville et surtout de la population Irlandaise que le fléau va décimer jusque dans ses foyers, absorbent tous les ouvriers encore sur pied. Monseigneur a même appelé pour les aider pendant cette semaine M. Girouard, curé de Ste. Marie et M. Colgan, curé de St. André. Le Rév. P. Martin et le R. P. Saché, Jésuites, s'étaient offerts dès le commencement pour aller demeurer au milieu d'eux et partager leurs travaux; les besoins devenus urgents, Mgr. les a aussitôt appelés auprès de lui au secours des prêtres de sa maison.

Depuis que MM. les Sulpiciens ont été obligés d'abandonner les *sheds*, Mgr. Bourget en a pris l'administration immédiate. Déjà bien des fois l'illustre et vénérable prélat avait paru sur la brèche pour payer de sa personne l'heure du combat et à l'heure du plus grand danger. Le général est devenu soldat et a voulu combattre au premier rang. La douleur et l'infortune partout où elles se trouvent ont des droits sur son cœur d'apôtre. Mgr. a déjà organisé deux maisons d'orphelins, une pour les garçons dans la rue Ste. Catherine, l'autre pour les filles dans la nouvelle maison du Bon Pasteur sur le Coteau-Barron. Plus de 260 enfans ont été recueillis. Ce sont de tristes mais intéressants débris que le fléau dévastateur jette en passant sur la ville et que la religion recueille avec amour.

Mgr. est admirablement secondé dans cette vie de dévouement et de sacrifices par M. le grand-vicaire Hudon et M. le chanoine Truteau. M. Rey (aujourd'hui très-malade) le P. Duranquet, Jésuite, M. Charland, curé de St. Clément, M. Hughes, missionnaire de l'Iowa, M. Pominville, vicaire de Chambly, ont venus sur l'invitation de l'évêque prêter aussi leurs secours. Ils vont tous à leur tour passer leurs temps aux *Sheds* pour baptiser, confesser et administrer les malades. Le jour et la nuit il y a toujours un prêtre au milieu d'eux et il n'en meurt aucun sans recevoir les secours de la religion. Un bon nombre de nos frères séparés demandent à cette heure dernière à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Il est un dévouement et un héroïsme qui pour être dignement loués auraient besoin d'une autre plume que la nôtre. Nous connaissons déjà la charité, le besoin de sacrifices de nos excellentes religieuses, mais leur vie retirée dans l'ombre en avait le plus souvent été le secret. Il fallait pénétrer dans leur intérieur ou les suivre dans les humbles réduits où elles allaient porter sans bruit l'aumône du riche et les consolations de la foi pour en savoir le mystère. Elles se préparaient pour de plus grands combats. Elles sortent enfin de leurs retraites ces filles timides, ces femmes faibles et délicates et s'élancent intrépidement sur ce théâtre de la mort, avec plus de joie qu'on ne court à une partie de plaisir. Les horreurs de la maladie, les dangers de la contagion, le spectacle de la mort excitent leur courage bien loin de l'effrayer. Leurs rangs vont s'éclaircir: 5 sœurs grises ont déjà rendu le dernier soupir; 21 sont encore aux prises avec la mort. A la maison de la Providence 12 sœurs sont sur le lit de douleur. Celles que le fléau a épargnées jusqu'ici n'ont pas ralenti leur marche un instant ou diminué leurs visites journalières aux *Sheds*.

Nous les voyons passer chaque jour et elles nous rappellent ces victimes couronnées de fleurs ornées de bandelettes sacrées, qui au milieu d'un peuple nombreux marchaient autrefois vers l'autel de leur sacrifice. Leurs vertus, l'admiration de leurs concitoyens, un juste tribut d'hommages de la part même des ennemis de nos institutions religieuses, leur servent d'ornement et de couronnes. Les vœux et les bénédictions des âmes pieuses les accompagnent. Pour conserver des jours si précieux ne dirait-on pas que les anges ont répandu des roses sous leurs pas pour les dérober aux dangers de ce sol brûlant et infecté? Mais non, rien ne leur est caché. Elles semblent se jouer avec la mort ou plutôt avec ces couronnes que Dieu leur donne le loisir de tresser aussi brillantes qu'elles voudront. Avant de se rendre près de leurs malades, elles donnent chaque matin à leurs sœurs mourantes dans un adieu plein d'amour, de foi et d'espérance un rendez-vous pour l'éternité. La couronne prête à descendre sur leurs têtes leur paraît plus belle que jamais, puisque c'est celle du martyr et de la charité. Dignes émules de leurs vertus et de leur dévouement, elles reviennent le soir les consoler de leur éloignement du combat, par le récit de ce qu'elles ont fait pour perpétuer leur héroïsme; ou bien elles viennent prier près d'un cercueil... ou enfin frappées elles-mêmes, elles s'étendent tranquillement sur le lit de douleur, comme le soldat qui se repose après la journée du combat; et elles attendent de Dieu tout puissant et tout amour la récompense de leur charité de leurs sacrifices et de la glorieuse couronne de l'immortalité.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

La paroisse de St. Edouard de Gentilly vient d'avoir l'avantage d'une retraite pendant le Jubilé qui a commencé le 29 juin et s'est terminé le 20 juillet. C'est M. L. T. Fortier, curé de Nicolet, qui a prêché pendant la retraite, et sa voix ne s'est pas fait entendre dans le désert. L'église ne pouvait contenir le grand nombre de fidèles qui s'empres-

dicateur a su électriser son auditoire ; il a porté dans le cœur de tous les assistants la conviction et le repentir. Le nombre des confesseurs n'était pas suffisant, bien qu'ils fussent occupés depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir. M. Caron prêcha le dimanche sur la Tempérance, son discours fit beaucoup d'impression sur les esprits et M. O'Reilly, de Sherbrook, prêcha sur le même sujet, le dernier jour du jubilé. Ce Monsieur fit un court récit des maux qui avaient pesé sur la malheureuse Irlande depuis trois cents ans, et de sa conversion à la Tempérance, fruit des travaux du R. P. Matthieu. L'éloquent prédicateur a fait couler des larmes, et convaincu son auditoire de la nécessité de se mettre à l'ombre de l'arbre de la Tempérance. Maintenant la paroisse de Gentilly fait nombre avec les sociétés de Tempérance. Le dernier jour de la retraite, plus de 500 personnes approchèrent de la sainte table pour recevoir le pain qui fortifie l'âme, et la prépare à l'immortalité bienheureuse.

Voici quelques phrases isolées du discours improvisé qu'une personne, qui en avait été priée par les paroissiens, adressa à M. L. T. Fortier au moment de son départ :

“ Les habitants de cette paroisse ne forment qu'une voix pour vous prier de recevoir leurs remerciements, pour les instructions religieuses que vous avez bien voulu leur donner pendant cette retraite.

“ Toujours fidèles à la sainte religion que nous ont transmise nos pères, nous voulons, avec la grâce de Dieu et le secours de ses saints ministres, ne jamais dévier du chemin de la vertu que vous nous avez si bien tracé, pendant cette sainte retraite.

“ Nous sommes convaincus que la Tempérance, en éloignant de nous les fléaux de Dieu, nous fera supporter avec plus de résignation, les misères qui sont le partage de l'humanité, nous méritera ses bénédictions et ses grâces, et améliorera notre état social.

“ Nous sommes aussi pénétrés de reconnaissance envers Messieurs Dion, Leclerc, Harper et Marquis, et nous les prions de recevoir nos remerciements, pour avoir bien voulu venir remplir le pénible devoir de confesseurs dans cette paroisse, durant la retraite.”

M. Fortier a remercié en termes flatteurs les paroissiens qui se sont ensuite dispersés.

Gentilly, 22 juillet 1847.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Constantinople :

“ En exécutant une fouille aux environs de la ville de Mespik (l'ancienne Lampsaque), dans l'Asie-Mineure, on a trouvé un grand nombre d'objets antiques en argent et en or, parmi lesquels on remarque surtout les suivants :

“ 1o Quarante cuillers d'argent dont les cuillers sont à peu près deux fois plus longs, plus larges et plus profonds que ceux de nos cuillers à bouche, et dont les manches, pareillement plus longs que ceux des cuillers actuellement usités, sont de forme carrée et couverts d'inscriptions grecques, presque effacées et que l'on n'a pas encore pu parvenir à déchiffrer ; au haut de chaque côté des manches de ces cuillers, est gravé au trait un buste de femme surmonté du mot : *Arémis* (Diane) : chacune de ces cuillers pèse environ 40 drachmes, ou 750 grammes.

“ 2o Une plaque ronde d'argent du diamètre de 1 mètre 10 cent., pesant 5 onces et demi (37 kilogs. 540 grammes), et sur laquelle est gravée une figure de femme de la hauteur de 60 centimètres et magnifiquement ciselée ; elle est entourée d'un renard, d'un paon et d'un perroquet, et à ses pieds sont accroupis deux lions sur chacun desquels un enfant est à cheval ;

“ 3o Une grande assiette d'argent en forme d'étoile à six angles et sur laquelle sont gravées deux têtes de femme à chevelure flottante ;

“ 4o Un bâton en argent de la longueur de deux mètres 12 cent., et composé de quatre morceaux soudés les uns aux autres ;

“ 5o 4 grands gobelets en argent avec des anses sur lesquelles sont sculptées en bas-relief des têtes de femmes ayant toutes des physionomies différentes ;

“ 6o Un grand vase cylindrique à trois pieds, à anses, et orné d'arabesques. Ce vase est de la hauteur de 1 mètre 10 cent. ;

“ 7o Un flambeau d'argent à trois pieds, orné d'arabesques, et qui est armé au haut d'une pointe ;

“ 8o Un collier de femme, en or, d'un beau travail, pesant 24 drachmes (450 grammes). Ce collier était garni de quarante grosses perles, lesquelles sont tombées en poussière dès que l'on y a touché.

“ Tout porte à croire que les objets trouvés, ou du moins la plupart d'entre eux, ont appartenu à un temple de Diane, divinité dont le culte était très répandu dans les environs de l'antique Lampsaque.

“ Le gouvernement turc a envoyé sur les lieux le bimbachi Rustem-Aga, et M. Pascal Billezedhij, pour examiner ces antiquités et pour faire continuer les fouilles.”

— On dit que le roi de Hanovre, ennuyé de voir désertir son Université, qui, en 1824, avait 1,300 étudiants, et qui maintenant n'en a que 600, a résolu de prendre pour lui-même la charge de recteur-magnifique.

— On a volé au musée de Munich un tableau du célèbre peintre Mieris, mort en 1631 ; ce tableau représentait l'artiste lui-même, tenant à la main un verre de vin. C'était le seul ouvrage de ce grand maître que le musée bavarois possédât.

— On croit que le *Great Britain* pourra être enlevé de sa position dangereuse dans le courant de ce mois.

— La quantité de sucre de betterave, fabriqué en France, du 1^{er} septembre au 31 mai, est de 52,625,434 kilogrammes, ce qui fait un accroissement de 13,343,670 kilogrammes sur la saison précédente.

— Le pape a changé la manière de calculer le temps à Rome. Le peuple avait l'habitude de compter 24 heures à partir d'une demi-heure avant le coucher du soleil. Les pendules sont maintenant réglées à la manière européenne ordinaire.

— M. le duc de Broglie, ambassadeur de France, est arrivé à Londres.

— Le choléra a fait des ravages à Ahmedabad, dans l'Hindoustan ; plusieurs Européens ont succombé.

— La diète du grand-duché de Nassau a adopté une loi substituant le système décimal de France au système actuel de poids et mesures.

— La chambre des trois états représentatifs à Berlin a rejeté, à une majorité de 130 voix, la proposition qu'avait faite M. de Beckerath, de mettre les Israélites à l'égalité des chrétiens.

— La goëlette à vapeur *Derastation* s'est emparée de deux vaisseaux brésiliens, chargés d'esclaves ; le premier, *Amigos*, n'en avait que 10, le second en avait 520.

— Le *Tiempo* (de Madrid) disait dernièrement : “ Le combat de taureaux a été superbe, plus de 20 chevaux ont eu les entrailles déchirées par des taureaux.”

— Les journaux de la Nouvelle-Zélande nous apprennent que le gouverneur et sa femme ont dernièrement donné une fête avec un diner où étaient 300 indigènes.

— Le télégraphe électrique sur le chemin de fer du Nord fonction ne déjà sur la ligne d'Amiens.

— Les journaux allemands annoncent l'ouverture du chemin de fer de Manheim à Bexbach, pour la partie située entre Ludwigs-hafen et Neustadt ; ce chemin de fer est le prolongement, vers l'Allemagne centrale, de celui de Frouard à Saarbrück.

— Le nombre total des réfugiés en France s'élève à 11,600 individus, dont 6,272 Espagnols, 4,606 Polonais, 604 Italiens et 178 Allemands. Sur ce nombre 4,718 sont subventionnés.

— Méhémét-Ali va entreprendre un voyage aux eaux de Monte-Cacciana, en Toscane, pour cause de santé.

— On fond, en ce moment, à Helsingfors, douze statues colossales, en zinc, représentant les douze apôtres et destinées à orner la cathédrale de cette ville.

— Le 14 juin dernier, jour anniversaire de la bataille de Marengo, une statue colossale de Napoléon a été inaugurée sur le champ témoin de la victoire de l'armée d'Italie. Le gouvernement avait permis des réjouissances publiques.

— Le journal *Oxford Chronicle* dit que l'on va établir un monastère catholique à Ragley Hall, tout près du palais de l'archevêque de York.

— Plusieurs voyageurs disent que les Chinois se laissent beaucoup plus facilement qu'autrefois convertir par les Missionnaires, parce qu'ils ont en vain prié leurs dieux pendant la dernière guerre.

— Quelques journaux de Chine disent qu'après avoir terminé l'affaire de Canton, le gouverneur de Hong-Kong, M. Davis, se proposait d'aller à Peking par mer, pour régler définitivement les rapports futurs entre l'Angleterre et le Céleste-Empire. Au retour, M. Davis veut aborder au Japon et essayer d'ouvrir des relations commerciales avec ce pays.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui ont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout temps. Quelques Eco-liers pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Vallée ainsi que du village à St. Charles Barronnié.

ET. PARTENAIS.

Industrie, 14 juin 1847.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 chelins 8 deniers pour l'année

Prix des annonces.	Six lignes et au-dessous, 1 ^{re} insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,			7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1 ^{re} insertion,		3s.	4½d.
Chaque insertion subséquente,			10d.
Au-dessus de dix lignes, 1 ^{re} insertion par ligne,			4d.
Chaque insertion subséquente,			1d.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.	Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	St. Anne.
VAL. GUILLET.	Trois-Rivières.

IOS. RIVET & J. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.